

## Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale

Procès-Verbal de la séance du conseil communautaire du 9 Avril 2019 – 18h00

Salle du Conseil - Nyons

### Ordre du jour :

- 38-2019 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2019 **Unanimité**
- 39-2019 Acquisition de parcelles à Madame BREMOND Marlène et Madame REYNAUD Viviane suite à l'élargissement de la voie d'accès au centre de loisir des Guards **Unanimité**
- 40-2019 Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable public concernant le budget général **Unanimité**
- 41-2019 Compte administratif 2018 budget général **Unanimité**
- 42-2019 Affectation du résultat budgétaire 2018 du budget général **Unanimité**
- 43-2019 Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable public concernant le budget annexe des Ordures Ménagères **Unanimité**
- 44-2019 Compte administratif 2018 budget annexe des Ordures Ménagères **Unanimité**
- 45-2019 Affectation du résultat budgétaire 2018 du budget annexe Ordures Ménagères **Unanimité**
- 46-2019 Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable public concernant le budget annexe SPANC **Unanimité**
- 47-2019 Compte administratif 2018 budget annexe SPANC **Unanimité**
- 48-2019 Affectation du résultat budgétaire 2018 du budget annexe SPANC **Unanimité**
- 49-2019 Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable public concernant le budget annexe ZA **Unanimité**
- 50-2019 Compte administratif 2018 budget annexe ZA **Unanimité**
- 51-2019 Affectation du résultat budgétaire 2018 du budget annexe ZA **Unanimité**
- 52-2019 Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable public concernant le budget annexe Service de Transport de Personnes **Unanimité**
- 53-2019 Compte administratif 2018 budget annexe Service de Transport de personnes
- 54-2019 Affectation du résultat budgétaire 2018 du budget annexe Service de Transport de Personnes **Unanimité**
- 55-2019 Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable public concernant le budget annexe Service de Portage de Repas **Unanimité**
- 56-2019 Compte administratif 2018 budget annexe Service de Portage de Repas **Unanimité**
- 57-2019 Affectation du résultat budgétaire 2018 du budget annexe Service Portage de Repas **Unanimité**
- 58-2019 Taux d'imposition 2019
- 59-2019 Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères **Unanimité**
- 60-2019 Produit GEMAPI 2019 **Unanimité**
- 61-2019 Adoption du Budget Principal CCBDP 2019 **Unanimité**
- 62-2019 Adoption du budget annexe OM 2019 **Unanimité**
- 63-2019 Adoption du budget annexe SPANC 2019 **Unanimité**
- 64-2019 Adoption du budget annexe Zone d'Aménagement Economique 2019 **Unanimité**
- 65-2019 Adoption du budget annexe 2019 « Service Transport de la Personne » **Unanimité**
- 66-2019 Adoption du budget annexe 2019 « Service Portage de repas » **Unanimité**
- 67-2019 Adoption du budget annexe 2019 « GEMAPI » **Unanimité**

### Ressources Humaines

68-2019 Avenant à la convention d'assistance retraite (2015/2017) entre le CDG26 et la collectivité **Unanimité**

### Gestion des Déchets

69-2019 Renouvellement de l'adhésion à l'Eco-organisme EcoDDS **Unanimité**

#### Etaient présents :

##### Délégués Titulaires

L. AICARDI – A. AMOURDEDIEU – JJ AYMARD – M. BALDUCHI – C. BARTHEYE – C. BAS – N. BEN AMOR – S. BERNARD – JM BOUVIER – C BRUN CASTELLEY – P CAHN  
C. CHAMBON – D CHARASSE – J. CLERINO – P. COMBES – C. CORNILLAC – G. COUPON – T. DAYRE – S DECONINCK – JC DEYDIER – A DONZE – S DUPOUX – J ESTEVE – J FERNANDES – N FERT – J GARCIA – D GILET – D GIREN – M GREGOIRE  
JL GREGOIRE – M GUILLION – A IVARNES – JM LAGET – P LANTHEAUME – MC LAURENT – MH LEROY – N MACIPE – JJ MONPEYSSSEN – C NESTEROVITCH – A NICOLAS – B OLIVIER – G PEZ - M QUARLIN – A REYNAUD – A RICARD – E RICHARD  
Y RINCK – P RIVET – P ROCHAS – G ROMEO – D ROUSSELLE - C RUYSSCHAERT – C SOMAGLINO – C THIRIOT – C THOMAS – R VIARSAC

##### Délégués titulaires excusés et ayant donné pouvoir :

MP MONIER a donné pouvoir à C SOMAGLINO – O TACUSSEL a donné pouvoir à A NICOLAS – A FEUILLAS a donné pouvoir à MH LEROY – J HAÏM a donné pouvoir à S BERNARD – E HAUWUY a donné pouvoir à N MACIPE – J RODARI a donné pouvoir à S DECONINCK – B CLEMENT a donné pouvoir à A REYNAUD – G COMBEL a donné pouvoir à A AMOURDEDIEU – A BALANDREAU a donné pouvoir à C THOMAS – J MOULLET a donné pouvoir à T DAYRE – M BOMPARD a donné pouvoir à C BARTHEYE - A MATHIEU a donné pouvoir à G ROMEO – A JOURDAN a donné pouvoir à D ROUSSELLE S BOREL a donné pouvoir à J GARCIA – L DONZET a donné pouvoir à C CORNILLAC.

##### Etaient excusés

JM PELACUER – M BONNEVIE

##### Déléguées suppléantes avec voix délibératives :

M BODY - MT CHAUVET

---

**M. le Président salue la presse (le Dauphiné Libéré et la Tribune ), accueille l'ensemble des membres du conseil communautaire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.**

**Mme Aurore AMOURDEDIEU est nommée secrétaire de séance.**

---

**M. le Président accueille Mme SEVE, Trésorière à Nyons, et lui donne la parole ; Mme SEVE informe l'assemblée de son retour au bout de 11 mois d'absence, de la poursuite de sa rééducation. Mme SEVE confirme le soutien et la présence du trésor public auprès de la collectivité et remercie le travail réalisé par M. QUINQUETON son homologue du secteur de Dieulefit qui l'a suppléé durant toute cette période.**

**Administration Générale**

**38-2019 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 Mars 2019**

- 21-2019 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2019 **Unanimité**  
22-2019 Extension des compétences de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale en matière de GEMAPI **Unanimité**  
23-2019 Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire **Unanimité**  
24-2019 Modification de la délibération 7-2017 - acte de création de la régie de taxe de séjour **Unanimité**  
25- 2019 Ouverture d'une ligne de trésorerie par le budget général de la CCBDP pour le budget annexe des ordures ménagères de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale **Unanimité**  
26-2019 Poursuite d'un poste non permanent d'animateur à temps non complet **Unanimité**  
27-2019 Convention de partenariat avec l'Espace Info Energie – CEDER **Unanimité**  
28-2019 Aide à l'immobilier d'entreprises : ECOTER, DRYOPTERIS, AIZOIDES (SCI les Ruynes) **Unanimité**  
29-2019 Approbation du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises du commerce et de l'artisanat OCMR FISAC **Unanimité**  
30-2019 Modification du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente **Unanimité**  
31-2019 Convention de confection de repas au profit de l'Accueil de loisirs « les p'tits Bouts » à Nyons – en accueil extra-scolaire **Unanimité**  
32-2019 Convention de partenariat et d'engagement pour le financement du multi-accueil « Les Souris Vertes » à Buis les Baronnies – Exercice 2019 **Unanimité**  
33-2019 Convention de partenariat et d'engagement pour le financement du multi-accueil « A Petit Pas » aux Pilles – Exercice 2019 **Unanimité**  
34-2019 Convention de partenariat et d'engagement pour le financement du Relais Assistantes Maternelles et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents - Exercice 2019 **Unanimité**  
35-2019 Attribution de subventions dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle – Projets « acteurs locaux » 2019 **Unanimité**  
36-2019 Fixation du taux de FPZ **Unanimité**

Rajout à l'ordre du jour :

- 37-2019 Contrat Local de Santé : Engagement de la Communauté de communes dans l'élaboration du diagnostic **Unanimité**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 26 Mars 2019

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Administration Générale**

**39- 2019      Acquisition de parcelles à Madame BREMOND Marlène et Madame REYNAUD Viviane suite à l'élargissement de la voie d'accès au centre de loisir des Guards**

---

**M. le Président rappelle qu'il s'agit d'un accord conclu depuis de longue date et dont la formalisation vient finaliser un aménagement assurant la sécurité d'accès aux usagers du Centre de Loisirs des Guards.**

---

**Vu** le compromis de vente signée par la Communauté de Communes du Val d'Eygues représenté par son Président Thierry DAYRE, et Madame BREMOND Marlène ;

**Vu** le document d'arpentage signé par Madame BREMOND Marlène, Madame REYNAUD Viviane et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale représenté par son Président Thierry DAYRE ;

La voie d'accès du centre de loisir des Guards a été élargie à la demande du SDIS pour faciliter l'accès aux secours (secours à personnes et risques feux de forêts).

Cet élargissement a nécessité de réaliser des travaux d'élargissement de voirie et de talutage de terrains sur des propriétés privées. Préalablement à ces travaux, des compromis de ventes avec les propriétaires concernés ont été signés pour un montant de 2€ du m<sup>2</sup>.

Il convient donc de signer avec Madame BREMOND Marlène et Madame REYNAUD Viviane l'acte de vente des parcelles indiquées dans le plan de division figurant ainsi au cadastre Section N° Lieudit Surface Nature :

BK 551 LES HAUTS GUARDS 00 ha 03 a 92 ca Taillis

BK 553 LES HAUTS GUARDS 00 ha 03 a 72 ca Lande

BK 555 LES HAUTS GUARDS 00 ha 09 a 59 ca Lande

BK 558 LES HAUTS GUARDS 00 ha 00 a 80 ca Taillis

Total surface : 00 ha 18 a 03 ca

La vente peut donc être conclue pour un montant de 3 606 €.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles à Madame BREMOND Marlène et Madame REYNAUD Viviane ;

**AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente avec Madame BREMOND Marlène et Madame REYNAUD Viviane ;

**Décision adoptée à : l'unanimité**

---

**Avant de procéder à la présentation des travaux des CA de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale, M. le Président rappelle, comme énoncé au ROB, que ce travail a été préparé par les services en lien avec les vice-**

présidents, et le personnel attaché à ces compétences. Ce travail a été dimensionné au regard des capacités réelles de la collectivité, et présenté à la Commission Permanente du 28 février, au Comité Exécutif du 12 mars, au Bureau du 19 mars puis présenté au Rapport d'orientations Budgétaires du 26 mars 2019.

---

M. le Président donne lecture du détail des écritures comptables de la Collectivité pour l'exercice écoulé et des propositions à venir des différents budgets.

---

*Présentation des comptes administratifs, ainsi que les restes à réaliser, de l'ensemble des budgets de la Communauté de communes*

---

M. le Président donne la parole à N. KRUGLER, Directeur de la Communauté de communes, qui s'attache à présenter les impacts, et les propositions des écritures de chaque budget en dépenses et en recettes.

---

Après la présentation des détails des propositions budgétaires, M. KRUGLER informe l'assemblée du travail qui sera à mettre en place pour exercer les compétences de la collectivité :

*« Pour finir cette présentation budgétaire, qui j'espère n'aura pas été trop harassante pour vous, je souhaiterai mettre en exergue (très succinctement) la principale caractéristique de cet exercice budgétaire pour l'année 2019.*

*Le Président a annoncé la mise en place d'une démarche dite « Audit 2020 ». Cela concerne un travail de fonds à mener dans un esprit de co-construction entre les vice-présidents et les responsables de service membre de l'équipe de direction.*

*Cette co-construction a déjà été mise en œuvre dans l'élaboration du BP 2019 qui nous a été présenté. Cela a démontré un engagement important, et je remercie du soutien apporté par le Président et l'ensemble des vice-présidents ainsi que l'investissement de l'équipe de direction. Aussi, fort de cette première expérience, nous poursuivrons ce travail d'investigation budgétaire, compétence par compétence pour donner les perspectives d'évolution de notre intercommunalité. La mobilisation des services sera entière pour répondre aux exigences des élus. Nous saurons aussi compter sur la collaboration des services de la DGFIP dont les compétences nous seront fortes utiles ».*

---

Après le détail des éléments budgétaires, M. Le Président prend la parole et s'exprime en ce sens :

**« Voilà, mes chères, et chers collègues, nos propositions budgétaires pour 2019, dernière année de mandat.**

Elles s'inscrivent dans les pas de ceux déjà tracés l'an passé, tout en répondant autant que faire se peut et avec nos moyens, aux besoins émanant du travail mené en commissions, en terme de projets, et d'orientations et qui répondent aux enjeux de ce territoire, de notre Territoire des Baronnies en Drôme Provençale et aux attentes de ces citoyens, dans une période délicate et fragile.

Je réitère mes remerciements sincères et respectueux à l'ensemble des Vice-Présidents de commission pour leur engagement, leur écoute et leur travail au service de leurs compétences.

Je salue et remercie les Vice-Présidents Territoriaux, pour leur veille, leur sagesse et leur sérénité au Service de cette Animation Territoriale Collective indispensable à notre unicité.

**Ainsi s'achève la 1<sup>ère</sup> étape de notre construction Communautaire au terme de ce mandat. Nous nous sommes efforcés de traduire concrètement avec rigueur et enthousiasme, les enjeux initiaux sur ce territoire rural étendue et vaste. Nous allons, je le rappelle faire un travail collectif et rétrospectif d'analyse compétence par compétence, ce diagnostic d'étape est indispensable. C'est un devoir de responsabilité pour les années à venir.**

**Nous nous sommes efforcés d'ancrer nos réflexions et nos actions sur une coproduction avec les communes et un souci récurrent d'Animation Territoriale aux quatre coins de notre Communauté. Il nous reste à remplir, à réaliser les travaux et les actions proposées dans ces budgets 2019, après qu'ils soient votés je l'espère, avec les mêmes valeurs que celles que nous avons portées et défendues jusqu'à présent.**

**Je remercie l'ensemble des équipes techniques et administratives et les invite sous la responsabilité de leur DGS, Nicolas KRUGLER, à poursuivre de remplir leurs mission comme ils l'ont fait jusqu'à présent dans le profond respect du Service Public, dans le professionnalisme, la méthode et l'enthousiasme, indispensables valeurs pour honorer et respecter les missions pour lesquelles nous avons été élus, et que nous devons mettre en œuvre au service de la population de nos Baronnie. Merci à toutes et à tous pour votre confiance, votre respect et votre bienveillance.**

**Il ne nous reste plus qu'à nous atteler à nos taches tout au long de ces douze derniers mois pour donner corps et vie à ces budgets, ces actions, ces projets avec la même force et volonté collective d'entreprendre avec rigueur, maîtrise technique et budgétaire et faire de tout cela des réalités concrètes, efficaces et pertinentes.**

**Merci à toutes et à tous**

**Thierry DAYRE, Président**

---

**M. le Président informe que les services restent à l'écoute des conseillers pour leur apporter des compléments d'informations si nécessaire.**

**M. DUPOUX, évoque la possibilité d'augmenter la subvention versée aux Amicales des sapeurs-pompiers du territoire, ce qui leur permettrait de disposer d'une somme un peu plus conséquente. M. GARCIA rappelle que cette somme apporte un complément aux ventes de calendrier des sapeurs-pompiers volontaires.**

---

**M. le Président, quitte la salle du conseil et passe la parole à M. Michel GREGOIRE, 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de communes qui soumet à l'assemblée les différentes délibérations afférentes aux Comptes de gestions, aux Comptes administratifs ainsi qu'aux affectations des résultats des différents budgets.**

**Finances**

**40-2019      Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable public concernant le budget général de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale**

**Vu** le budget primitif de l'année 2018,

**Vu** les décisions modificatives qui s'y rattachent,

**Vu** les bordereaux de mandats, les titres des créances à recouvrer et les dépenses effectuées,

Le Président présente le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable public, accompagné des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant la régularité des comptes et après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, ainsi que les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Président propose de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ; sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; et sur la comptabilité des valeurs inactives et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**STATUT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ; sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; et sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Finances**

**41-2019      Compte administratif 2018 budget général**

Après avoir entendu le rapport de M. GREGOIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Considérant** que M. GERGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président a été désigné pour la présentation du compte administratif,

**Considérant** que Thierry DAYRE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Michel GREGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour le vote du compte administratif,

**Délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget général dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget général qui peut se résumer de la manière suivante :

**Section de fonctionnement**

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+ 387 672.16 €
Résultat antérieurs reportés :	+ 1 437 452.25 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	+ 1 825 124.41 €

**Section d'investissement**

Solde d'exécution d'investissement :	+ 485 318.01 €
Solde des reports d'investissement :	+ 193 258.84 €
Solde d'exécution d'investissement :	+ 678 576.85 € (report inclus)
Solde des restes à réaliser :	- 744 272.29 €

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Finances**

**42-2019 Affectation du résultat budgétaire 2018 du budget général**

Après avoir entendu le rapport de M. GREGOIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

**Vu** le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 pour le budget général,

**Vu** le budget primitif du budget général de l'exercice 2019 qui reprend le résultat de l'exercice 2018 du budget général,

**Considérant** que le solde réalisé entre les dépenses et les recettes en 2018 au budget général a donné lieu à un excédent de 1 825 124.41 € en section de fonctionnement et un besoin de financement de 744 272.29 € en section d'investissement,

**Considérant** les dépenses 2019 à couvrir en fonctionnement et en investissement,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**DECIDE** d'affecter la somme de 744 272.29 € en réserves au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et la somme de 1 080 852.12 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 du budget général au titre de l'exercice 2019.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Finances**

**43-2019 Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable public concernant le budget annexe des Ordures Ménagères**

**VU** le budget primitif de l'année 2018,

**VU** les décisions modificatives qui s'y rattachent,

**VU** les bordereaux de mandats, les titres des créances à recouvrer et les dépenses effectuées,

Le Président présente le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable public, accompagné des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant la régularité des comptes et après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,

ainsi que les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Président propose de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ; sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; et sur la comptabilité des valeurs inactives et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ; sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; et sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication**

Rapporteur : Michel GREGOIRE

**Finances**

**44-2019      Compte administratif 2018 budget annexe des Ordures Ménagères**

Après avoir entendu le rapport de M. GREGOIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Considérant** que M. GREGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président a été désigné pour la présentation du compte administratif,

**Considérant** que Thierry DAYRE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Michel GREGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour le vote du compte administratif,

**Délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Ordures Ménagères dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

## **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe Ordures Ménagères qui peut se résumer de la manière suivante :

### **Section de fonctionnement**

Résultat de fonctionnement de l'exercice : + 23 558.22 €  
Résultat antérieurs reportés : + 156 508.54 €  
Résultat de fonctionnement à affecter : + 180 066.76 €

### **Section d'investissement**

Solde d'exécution d'investissement : + 102 780.07 €  
Solde des reports d'investissement : + 176 294.72 €  
Solde d'exécution d'investissement : + 279 074.79 € (report inclus)  
Solde des restes à réaliser : - 170 305.46 €

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

## **Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication**

Rapporteur : Michel GREGOIRE

### **Finances**

#### **45-2019 Affectation du résultat budgétaire 2018 du budget annexe Ordures Ménagères**

Après avoir entendu le rapport de M. GREGOIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

**Vu** le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 pour le budget annexe des Ordures Ménagères

**Vu** le budget primitif du budget annexe des Ordures Ménagères de l'exercice 2019 qui reprend le résultat de l'exercice 2018 du budget annexe des Ordures Ménagères,

**Considérant** que le solde réalisé entre les dépenses et les recettes en 2018 au budget annexe des Ordures Ménagères a donné lieu à un résultat de clôture excédentaire de 180 066.76 € pour la section de fonctionnement et à un résultat de clôture excédentaire de 279 074.79 € pour la section d'investissement et un besoin de 170 305.46 € pour couvrir les restes à réaliser,

**Considérant** les dépenses 2019 à couvrir en fonctionnement et en investissement,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**DECIDE** de reporter la somme de 180 066.76 € au compte 002 de la section de fonctionnement et la somme de 279 074.79 € au compte 001 de la section d'investissement du budget annexe des Ordures Ménagères au titre de l'exercice 2019.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication**

Rapporteur : Michel GREOIRE

**Finances**

**46-2019      Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable public concernant le budget annexe SPANC**

**VU** le budget primitif de l'année 2018,

**VU** les décisions modificatives qui s'y rattachent,

**VU** les bordereaux de mandats, les titres des créances à recouvrer et les dépenses effectuées,

Le Président présente le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable public, accompagné des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant la régularité des comptes et après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, ainsi que les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Président propose de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ; sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; et sur la comptabilité des valeurs inactives et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ; sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; et sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Finances**

**47-2019 Compte administratif 2018 budget annexe SPANC**

Après avoir entendu le rapport de M. GREGOIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Considérant** que M. GREGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président a été désigné pour la présentation du compte administratif,

**Considérant** que Thierry DAYRE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Michel GREGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour le vote du compte administratif,

**Délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe SPANC dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe SPANC qui peut se résumer de la manière suivante :

**Section de fonctionnement**

Résultat de fonctionnement de l'exercice : + 42 474.11 €  
Résultat antérieurs reportés : - 39 230.13 €  
Résultat de fonctionnement à affecter : + 3 243.98 €

**Section d'investissement**

Solde d'exécution d'investissement : - 7 038.59 €  
Solde des reports d'investissement : + 8 104.18 €  
Solde d'exécution d'investissement : + 1 065.59 € (report inclus)  
Solde des restes à réaliser : + 2 074.56 €

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Finances**

**48-2019 Affectation du résultat budgétaire 2018 du budget annexe SPANC**

Après avoir entendu le rapport de M. GREGOIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

**Vu** le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 pour le budget annexe SPANC,

**Vu** le budget primitif du budget annexe des Ordures Ménagères de l'exercice 2019 qui reprend le résultat de l'exercice 2018 du budget annexe SPANC,

**Considérant** que le solde réalisé entre les dépenses et les recettes en 2018 au budget annexe SPANC a donné lieu à un résultat de clôture excédentaire de 3 243.98 € pour la section de fonctionnement et à un résultat de clôture excédentaire de 1 065.59 € pour la section d'investissement et un excédent des restes à réaliser de 2 074.56 €,

**Considérant** les dépenses 2019 à couvrir en fonctionnement et en investissement,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**DECIDE** de reporter l'excédent de 3 243.98 € au compte 002 de la section de fonctionnement et l'excédent de 1 065.59 € au compte 001 de la section d'investissement du budget annexe SPANC au titre de l'exercice 2019.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Finances**

**49-2019 Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable public concernant le budget annexe ZA**

**Vu** le budget primitif de l'année 2018,

**Vu** les décisions modificatives qui s'y rattachent,

**Vu** les bordereaux de mandats, les titres des créances à recouvrer et les dépenses effectuées,

Le Président présente le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable public, accompagné des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant la régularité des comptes et après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, ainsi que les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Président propose de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ; sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; et sur la comptabilité des valeurs inactives et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ; sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; et sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication**

Rapporteur : Michel GREGOIRE

**Finances**

**50-2019      Compte administratif 2018 Budget Annexe ZA**

Après avoir entendu le rapport de M. GREGOIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Considérant** que M. GREGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président a été désigné pour la présentation du compte administratif,

**Considérant** que Thierry DAYRE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Michel GREGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour le vote du compte administratif,

**Délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ZA dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe ZA qui peut se résumer de la manière suivante :

**Section de fonctionnement**

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+	0.00 €
Résultat antérieurs reportés :	+	0.00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	+	0.00 €

**Section d'investissement**

Solde d'exécution d'investissement :	+	47 926.72 €
Solde des reports d'investissement :	-	189 158.49 €
Solde d'exécution d'investissement :	-	141 231.77 € (report inclus)
Solde des restes à réaliser :	+	0.00 €

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication**

Rapporteur : Michel GREGOIRE

**Finances**

**51-2019 Affectation du résultat budgétaire 2018 du budget annexe ZA**

Après avoir entendu le rapport de M. GREGOIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

**Vu** le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 pour le budget annexe ZA,

**Vu** le budget primitif du budget annexe ZA de l'exercice 2019 qui reprend le résultat de l'exercice 2018 du budget annexe ZA,

**Considérant** que le solde réalisé entre les dépenses et les recettes en 2018 au budget annexe ZA a donné lieu à un résultat de fonctionnement égal à 0 € et à un déficit de d'investissement de 141 231.77 €,

**Considérant** les dépenses 2019 à couvrir en fonctionnement et en investissement,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**DECIDE** de reporter le déficit de la section d'investissement au compte 001 de la section d'investissement pour un montant de 141 231.77 € du budget annexe ZA au titre de l'exercice 2019.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication**

Rapporteur : Michel GREGOIRE

**Finances**

**52-2019      Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable public concernant le budget annexe Service de Transport de Personnes**

**Vu** le budget primitif de l'année 2018,

**Vu** les décisions modificatives qui s'y rattachent,

**Vu** les bordereaux de mandats, les titres des créances à recouvrer et les dépenses effectuées,

Le Président présente le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable public, accompagné des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant la régularité des comptes et après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, ainsi que les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Président propose de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ; sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; et sur la comptabilité des valeurs inactives et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ; sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; et sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Finances**

**53-2019 Compte administratif 2018 budget annexe Service de Transport de Personnes**

Après avoir entendu le rapport de M. GREGOIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Considérant** que M. GREGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président a été désigné pour la présentation du compte administratif,

**Considérant** que Thierry DAYRE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Michel GREGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour le vote du compte administratif,

**Délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Service de Transport de Personnes dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe Service de Transport de personnes qui peut se résumer de la manière suivante :

**Section de fonctionnement**

Résultat de fonctionnement de l'exercice : - 2 124.84 €  
Résultat antérieurs reportés : + 11 645.04 €  
Résultat de fonctionnement à affecter : + 9 520.20 €

**Section d'investissement**

Solde d'exécution d'investissement : + 2 783.30 €  
Solde des reports d'investissement : + 30 507.82 €  
Solde d'exécution d'investissement : + 33 291.12 € (report inclus)  
Solde des restes à réaliser : + 0.00 €

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Finances**

**54-2019 Affectation du résultat budgétaire 2018 du budget annexe Service de Transport de Personnes**

Après avoir entendu le rapport de M. GREGOIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

**Vu** le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 pour le budget annexe Service de Transport de Personnes,

**Vu** le budget primitif du budget annexe Service de Transport de Personnes de l'exercice 2019 qui reprend le résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Service de Transport de Personnes,

**Considérant** que le solde réalisé entre les dépenses et les recettes en 2018 au budget annexe Service de Transport de Personne a donné lieu à un excédent de fonctionnement de 9 520.20 € et à un excédent d'investissement de 33 291.12 € et un solde des restes à réaliser égal à 0 €.

**Considérant** les dépenses 2019 à couvrir en fonctionnement et en investissement,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement de 9 520.20 € au compte 002 de la section de fonctionnement et l'excédent d'investissement de 33 291.12 € au compte 001 de la section d'investissement du budget annexe Service de Transport de personnes au titre de l'exercice 2019.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Finances**

**55-2019 Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable public concernant le budget annexe Service de Portage de Repas**

**Vu** le budget primitif de l'année 2018,

**Vu** les décisions modificatives qui s'y rattachent,

**Vu** les bordereaux de mandats, les titres des créances à recouvrer et les dépenses effectuées,

Le Président présente le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable public, accompagné des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant la régularité des comptes et après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, ainsi que les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Président propose de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ; sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; et sur la comptabilité des valeurs inactives et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**STATUT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ; sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; et sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication**

Rapporteur : Michel GREGOIRE

**Finances**

**56-2019      Compte administratif 2018 budget annexe Service de Portage de Repas**

Après avoir entendu le rapport de M. GREGOIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Considérant** que M. GREGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président été désigné pour la présentation du compte administratif,

**Considérant** que Thierry DAYRE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Michel GREGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour le vote du compte administratif,

**Délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Service de Portage de Repas dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe Service de Portage de Repas qui peut se résumer de la manière suivante :

**Section de fonctionnement**

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+ 10 683.98 €
Résultat antérieurs reportés :	- 10 683.98 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	+ 0.00 €

**Section d'investissement**

Solde d'exécution d'investissement :	+ 0.00 €
Solde des reports d'investissement :	+ 0.00 €
Solde d'exécution d'investissement :	+ 0.00 € (report inclus)
Solde des restes à réaliser :	+ 0.00 €

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication**

Rapporteur : Michel GREGOIRE

**Finances**

**57-2019 Affectation du résultat budgétaire 2018 du budget annexe Service Portage de Repas**

Après avoir entendu le rapport de M. GREGOIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

**Vu** le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 pour le budget annexe Service Portage de Repas,

**Vu** le budget primitif du budget annexe Service de Portage de Repas de l'exercice 2019 qui reprend le résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Service de Portage de Repas,

**Considérant** que le solde réalisé entre les dépenses et les recettes en 2018 au budget annexe Service de Portage de Repas a donné lieu à un résultat nul pour la section de fonctionnement et à un résultat nul pour la section d'investissement.

**Considérant** les dépenses 2019 à couvrir en fonctionnement et en investissement,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**DECIDE** de reporter 0 € au compte 002 de la section de fonctionnement et 0 € au compte 001 de la section d'investissement du budget annexe Service de Portage de Repas au titre de l'exercice 2019.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**M. GREGOIRE, ayant soumis l'ensemble des comptes administratifs et des comptes de gestion de la Communauté de communes à l'approbation de l'assemblée, remercie l'ensemble des conseillers.**

---

**Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication**

Rapporteur : Nadia MACIPE

**Finances**

**58-2019 Taux d'imposition 2019**

Après avoir entendu le rapport de Nadia MACIPE,

**Considérant** que le budget primitif du Budget Général est équilibré en ayant recours à un produit d'imposition, issu des ressources des taxes des ménages et de la cotisation foncières des entreprises, d'un montant total de 3 136 291,00 €, il est proposé aux conseillers communautaires de fixer les taux d'imposition 2019 suivants :

Pour mémoire par délibération n°36-2019 en date du 26 mars 2019, le Conseil a fixé le taux de FPZ à 27.53%.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**FIXE** les taux de fiscalité directe locale comme suit :

FISCALITE 2019	BASE PREVISIONNELLE	TAUX	PRODUIT
Taxe d'Habitation	40 781 000.00	4.11	1 676 099.00
Taxe Foncière Bâti	29 705 000.00	3.62	1 075 321.00
Taxe Foncière non Bâti	1 351 000.00	13.96	188 600.00
Cotisation Foncières des Entreprises	3 902 000.00	5.03	196 271.00

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Finances**

**59-2019 Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019**

Après avoir entendu le rapport de Nadia MACIPE,

**Conformément** aux dispositions réglementaires du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts ; BOI-IF-COLOC 40-20130329)

**Considérant** l'état de notification des bases prévisionnelles 2019 imposables à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les besoins en matière fiscale pour le financement du service des ordures ménagères, il est proposé aux conseillers communautaires de maintenir le taux de TEOM à 9.09 %.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 9.09 %.

**PRECISE** que cette taxe s'applique sur le territoire des communes précédemment adhérentes à la Communauté de communes du Val d'Eygues.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Finances**

**60-2019 Produit GEMAPI 2019**

Après avoir entendu le rapport de Nadia MACIPE,

**Vu** l'article 164 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifiant le calendrier d'adoption du produit de la taxe GEMAPI,

**Vu** la délibération n°153-2018 fixant le produit GEMAPI pour 2019 et créant un budget annexe dédié à la compétence GEMAPI

**Considérant** le montant des dépenses prévisionnelles inscrites au budget annexe GEMAPI,

Le Président propose aux conseillers communautaires de maintenir le produit GEMAPI à 268 800 € et ce dernier sera affecté au budget annexe spécial dédié à la GEMAPI.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**ARRETE** le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2019 au montant de 268 800 €.

**INSCRIT** la recette correspondante au nouveau budget annexe GEMAPI.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Marché Public - Communication**

Rapporteur : Thierry DAYRE

**Finances**

**61-2019      Adoption du Budget Principal CCBDP 2019**

Tenant compte de la présentation du budget prévisionnel en date du 12 mars 2019 au Comité Exécutif et du 19 mars 2019 au Bureau ;

Tenant compte également de la tenue du ROB en date du 26 mars 2019 ;

Tenant compte de la présentation du budget effectuée ce jour, il est proposé d'adopter le projet de budget principal suivant :

- **en section de fonctionnement** une dépense d'un montant total de 8 723 919.03 € et une recette de 9 315 660.12 € (y compris reprise des excédents antérieurs) ;
- **en section d'investissement** une dépense d'un montant de 8 872 281.58 € et une recette de 8 872 281.58 €.

A Après la présentation faite par M. DAYRE, Président de la Communauté de communes ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le budget principal 2019 de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Marché Public - Communication**

Rapporteur : Thierry DAYRE

**Finances**

**62-2019      Adoption du budget annexe OM 2019**

Tenant compte de la présentation du budget prévisionnel en date du 12 mars 2019 au Comité Exécutif et du 19 mars 2019 au Bureau ;

Tenant compte également de la tenue du ROB en date du 26 mars 2019 ;

Tenant compte de la présentation du budget effectuée ce jour, il est proposé d'adopter le projet de budget annexe OM suivant :

- **en section de fonctionnement** une dépense d'un montant total de 1 185 741.00 € et une recette de 1 297 916.76 € (y compris reprise des excédents antérieurs) ;
- **en section d'investissement** une dépense d'un montant de 891 098.69 € et une recette de 941 898.02 € (y compris reprise des excédents antérieurs).

Après la présentation faite par M. DAYRE, Président de la Communauté de communes ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le budget annexe OM 2019 de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Marché Public - Communication**

Rapporteur : Thierry DAYRE

**Finances**

**63-2019      Adoption du budget annexe SPANC 2019**

Tenant compte de la présentation du budget prévisionnel en date du 12 mars 2019 au Comité Exécutif et du 19 mars 2019 au Bureau ;

Tenant compte également de la tenue du ROB en date du 26 mars 2019 ;

Tenant compte de la présentation du budget effectuée ce jour, il est proposé d'adopter le projet de budget annexe SPANC suivant :

- **en section de fonctionnement** une dépense d'un montant total de 111 279,60 € et une recette de 111 279,60 €.
- **en section d'investissement** une dépense d'un montant de 5 074,15 € et une recette de 5 074,15 €

Après la présentation faite par M. DAYRE, Président de la Communauté de communes ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le budget annexe SPANC 2019 de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Finances**

**64-2019 Adoption du budget annexe Zone d'Aménagement Economique  
2019**

Tenant compte de la présentation du budget prévisionnel en date du 12 mars 2019 au Comité Exécutif et du 19 mars 2019 au Bureau ;

Tenant compte également de la tenue du ROB en date du 26 mars 2019 ;

Tenant compte de la présentation du budget effectuée ce jour, il est proposé d'adopter le projet de budget annexe Zone d'Aménagement Economique suivant :

- **en section de fonctionnement** une dépense d'un montant total de 547 681,77 € et une recette de 547 681,77 €.
- **en section d'investissement** une dépense d'un montant de 141 231,77 € et une recette de 141 231,77 €

Après la présentation faite par M. DAYRE, Président de la Communauté de communes ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le budget annexe Zone d'Aménagement Economique 2019 de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Finances**

**65-2019 Adoption du budget annexe 2019 « Service Transport de la  
Personne »**

Tenant compte de la présentation du budget prévisionnel en date du 12 mars 2019 au Comité Exécutif et du 19 mars 2019 au Bureau ;

Tenant compte également de la tenue du ROB en date du 26 mars 2019 ;

Tenant compte de la présentation du budget effectuée ce jour, il est proposé d'adopter le projet de budget annexe Service Transport de la Personne suivant :

- **en section de fonctionnement** une dépense d'un montant total de 33 650,00 € et une recette de 36 637,20 €.

- **en section d'investissement** une dépense d'un montant de 36 941,12 € et une recette de 36 941,12 €

Après la présentation faite par M. DAYRE, Président de la Communauté de communes;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le budget annexe 2019 « Service de Transport de la Personne » de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Marché Public - Communication**

Rapporteur : Thierry DAYRE

**Finances**

**66-2019 Adoption du budget annexe 2019 « Service portage de repas »**

Tenant compte de la présentation du budget prévisionnel en date du 12 mars 2019 au Comité Exécutif et du 19 mars 2019 au Bureau ;

Tenant compte également de la tenue du ROB en date du 26 mars 2019 ;

Tenant compte de la présentation du budget effectuée ce jour, il est proposé d'adopter le projet de budget annexe Service portage de repas suivant :

- **en section de fonctionnement** une dépense d'un montant total de 24 214,00 € et une recette de 24 214,00 €.
- **en section d'investissement** une dépense d'un montant de 0 € et une recette de 0 €.

Après la présentation faite par M. DAYRE, Président de la Communauté de communes;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le budget annexe 2019 « Service portage de repas » de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale

**Décision adoptée à l'unanimité**

## Finances

### **67-2019 Adoption du budget annexe 2019 « GEMAPI »**

Tenant compte de la présentation du budget prévisionnel en date du 12 mars 2019 au Comité Exécutif et du 19 mars 2019 au Bureau ;

Tenant compte également de la tenue du ROB en date du 26 mars 2019 ;

Tenant compte de la présentation du budget effectuée ce jour, il est proposé d'adopter le projet de budget annexe GEMAPI suivant :

- **en section de fonctionnement** une dépense d'un montant total de 107 171,00 € et une recette de 268 800,00 €.
  
- **en section d'investissement** une dépense d'un montant de 0 € et une recette de 0 €

Après la présentation faite par M. DAYRE, Président de la Communauté de communes ;

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le budget annexe 2019 « GEMAPI » de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale

**Décision adoptée à l'unanimité**

**M. le Président remercie l'ensemble des conseillers pour leur soutien et leur confiance lors de la présentation des éléments budgétaires 2019 et donne la parole à M.**

**GREGOIRE, qui clôture la séance des votes des budgets en ces mots :**

*« Je souhaiterai simplement en quelques mots dire l'importance d'avoir un vote à l'unanimité après 2 années d'existence, le pari n'était pas gagné d'avance ; c'était un exercice après fusion par forcément simple par rapport à d'autres territoires qui cherchent encore leurs existences. Je souhaiterai saluer, le travail mener par le Président, qui pilote l'ensemble des activités de la collectivité, pour la cohérence de notre EPCI, l'année dernière, nous étions dans un exercice de sortie de l'étude fusion, il n'était pas évident de se retrouver, l'application de la loi NOTRe a rendu les choses plus compliquées, le débat budgétaire de l'exercice précédent était fastidieux. On mesure aujourd'hui la justesse et la cohérence de notre travail. Pour la dernière année du mandat nous maintenons les taux d'imposition malgré les nouvelles charges. Il en sera peut être autrement par une nouvelle équipe, mais nous avons eu le courage de porter nos ambitions, de nous accorder du temps de discussion, du temps pour essayer de se comprendre... il y a encore du travail, ce souci de cohésion a vraiment exister. Je souhaiterai également saluer le travail de N. KRUGLER, le Directeur Général des Services mais également pour l'ensemble du personnel de la*

***Communauté de Communes, pour leur engagement, pour le temps donné par ces agents, au-delà de ce que leur statut pourrait leur permettre de faire, à tous les échelons de la Communauté de communes ».***

---

**Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Marché Public - Communication**

Rapporteure : Nadia MACIPE

**Ressources Humaines**

**68-2019      Avenant à la convention d'assistance retraite (2015/2017) entre le CDG26 et la collectivité**

VU la loi n° 209 du 19 février 2007 ;

VU l'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

VU la délibération n° 96-2017 du 9 mai 2017 relative à la convention assistance retraite CNRACL 2017 ;

La convention signée en 2017 pour l'assistance retraite CNRACL avec le Centre de Gestion de la Drôme a assuré la fiabilité des dossiers transmis et a aidé le service des ressources humaines au moment de la fusion.

Aujourd'hui, afin d'anticiper les évolutions liées à la réforme des retraites et dans le cadre des projets inter régimes, le Centre de Gestion de la Drôme réalise des travaux de réflexion pour le renouvellement de la nouvelle convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL.

Il est donc proposé que, dans l'attente de la nouvelle convention définissant les nouvelles modalités d'intervention du Centre de Gestion de la Drôme sur les dossiers CNRACL pour le compte des collectivités affiliées qui le souhaitent, un avenant soit signé pour poursuivre la réalisation et le contrôle des missions pour l'année 2019.

La convention antérieure est complétée par le nouveau service mis en place par la CNRACL, la Qualification du Compte Individuel Retraite (QCIR) pour l'année 2019.

Ce nouveau service vise à améliorer la qualité des données pour les actifs (droit à l'information), éviter les incertitudes liées au départ à la retraite et anticiper et faciliter la liquidation qui évoluera vers un dispositif de liquidation directe.

Celui-ci a pour tarification :

- 60€ pour la réalisation totale.
- 30€ pour le contrôle.

Il est proposé que cet avenant, envoyé par le Centre de Gestion de la Drôme, soit conclu pour l'année 2019 incluant le nouveau service QCIR et d'accepter les tarifs du QCIR, les tarifs de la convention de 2017 restant inchangés.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** l'avenant à la convention d'assistance retraite avec le CDG26 pour l'année 2019.

**APPROUVE** l'adhésion au nouveau service QCIR et ses tarifs pour l'année 2019.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

**Décision adoptée à l'unanimité**

## **Gestion des Déchets – Aire d'accueil des gens du voyage**

Rapporteur : Christian CORNILLAC

### **Gestion des Déchets**

#### **69-2019      Renouveaulement de l'adhésion à l'Eco-organisme EcoDDS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22, L2122-23, L5211-10 du C.G.C.T ;

**Vu** la création de l'éco-organisme EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages), depuis le 20 avril 2013, dont la mission est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale ;

**Vu** la convention avec EcoDDS signée le 10 avril 2018 ;

La CCBDP a adhéré à EcoDDS le 10 avril 2018 mais l'agrément de cet éco-organisme est arrivé à échéance au 31 décembre 2018. L'agrément ayant été renouvelé, il convient de signer une nouvelle convention avant le 30 juin 2019.

L'adhésion à cet organisme permet que ces déchets issus des ménages soient collectés et traités par celui-ci sans frais pour la collectivité. Seuls les déchets de professionnels ou non-conformes seront à la charge de la collectivité.

La signature de la convention avec l'éco organisme EcoDDS se fait aux conditions principales suivantes :

- **Durée** : 1<sup>er</sup> jour du mois calendaire suivant la contre signature par EcoDDS de la convention et pour une durée indéterminée tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément.
- **Engagement de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale** : collecter séparément et remettre à EcoDDS (ou tout tiers diligenté par ce dernier), les DDS apportés selon les règles fixées par l'éco-organisme.  
La Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale ne collectera pour le compte d'EcoDDS que les apports ménagers, et si elle accepte les déchets des professionnels, les seuils de l'arrêté produits pour les catégories 3, 6, 7, 8, 9 et 10 feront foi. Pour les catégories 4 et 5 (produits d'adhésions, d'étanchéité, de réparation, produits de traitement, de revêtements des matériaux et produits de préparation de surface), la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale devra ne prendre que les apports concernant les ménages.
- **Engagements de l'éco-organisme** :
  - Mise à disposition des contenants gratuitement pour la collecte séparée des déchets,
  - Mise à disposition d'un kit de communication.
  - Prise en charge en nature de la formation des agents de déchetterie.
  - Engagement à procéder à l'enlèvement des contenants.

- Soutiens financiers :
- Phase opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :
  - *Fixe par déchetterie : 686 €*
  - *Une part variable comprise entre 237 et 2 727 € selon les tonnages de DDS collectés ;*
  - *Communication locale : 0,03 euros/habitant\**
  - *Prise directe des contrats opérateurs*

*\* Indicateur : population municipale légale INSEE pour l'année de référence*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** la nouvelle convention présentée ;

**AUTORISE** le Président à signer cette convention avec l'Eco-organisme EcoDDS ;

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**C. RUYSSCHAERT** prend la parole pour informer de la mise en place d'un questionnaire, destiné aux habitants et à l'ensemble des conseillers municipaux, relatif à la mobilité et l'utilisation des transports en commun sur notre territoire. En lien avec **E. RICHARD**, cette information sera également diffusée en direction des jeunes.

A la vue des aléas météorologiques de ces derniers jours, et notamment le constat de gel subi par certains agriculteurs, producteurs d'abricots et en lien avec le syndicat d'abricots, un dossier de calamité agricole sera déposé pour les agriculteurs concernés.

Le Syndicat du SCOT est installé depuis la semaine dernière, le Président est **M. Franck REYNIER** Président de l'Agglo de Montélimar, pour la partie Baronnies Pierre **COMBES** et moi-même siégeons au bureau du SCOT ;  
Fin juin se tiendra le vote du budget du SCOT.

**M.** le Président rappelle que des panneaux de la « Drôme Provençale » sont à disposition des communes qui les ont sollicités.

L'ordre du jour étant épuisé, **M.** le Président lève la séance et appelle les conseillers à participer aux diverses signatures des documents budgétaires, informe du déroulé du Corso de Nyons qui se tiendra le week-end de pâques et propose aux conseillers de récupérer les dépliants à déposer dans les communes.

---